

L'UNION DES QUATRE BRANCHES

Des frères mineurs de l'observance

 Le premier ordre de saint François s'est divisé en trois branches bien distinctes :

1o Les *observants*, ainsi appelés parce qu'ils observent la règle de saint François dans sa pureté primitive ; (vers 1334).

2o Les *conventuels*, qui usent de certains adoucissements apportés à la règle de saint François ; (vers 1334).

3o Les *capucins*, ainsi désignés à cause de la forme allongée de leur capuce ; (vers 1528).

Dans la première de ces trois familles religieuses, se formèrent plus tard, successivement, plusieurs subdivisions connues sous le nom d'*observants*, de *réformés*, de *déchaussés* et de *récollets*.

Ces subdivisions viennent d'être réunies en un seul ordre par le pape. Cet ordre sera appelé l'ordre des frères mineurs, sans autre qualificatif, selon l'institution de son père saint François. Il sera dirigé par un seul général. Il obéira à la même règle. Il sera régi par la même administration.

Le 7 octobre, le cardinal Séraphin Vanutelli, préfet de la Congrégation des évêques et réguliers, a présidé, dans le couvent des franciscains de Saint-Antoine, à Rome, à la promulgation de la bulle d'union *Felicitate*, et à l'installation du Rév. P. Louis Lauer, nouveau général des frères mineurs.

Cette acte du Souverain-Pontife ne peut que donner une nouvelle vigueur à l'ordre si vénéré du pauvre d'Assise.

LA CHAPELLE DE LA REPARATION

 quelques lieues de Montréal, à mi-route entre l'extrémité de l'île et le village de la Pointe-aux-Trembles, s'élève une blanche chapelle. Sous l'ombre des grands arbres, elle est très gracieuse, avec son petit air gothique et son léger clocher, avec ses vitraux où se joue la lumière. Derrière elle, un Chemin de Croix très grand et très beau : les stations s'échelonnent dans le bois, irrégulièrement, jusqu'au Calvaire monumental que l'on aperçoit à quel-